



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

17 SEPTEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION

11 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le **dix-sept septembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Hubert SAUVAIN**.

Étaient présents : MM. Hubert SAUVAIN, Vincent DANCOURT (pouvoir de M. Cyril BULOT, départ à 20h10), Luc JOLIET, Patrice ESPINOSA, Mme Françoise JACQUES, M. Gérard TRÉMOULET, Mme Ghislaine POIVRE, MM. Jean-Emmanuel ROLLIN, Daniel BAUCHET (départ à 20h00), Mme Catherine BERTET, M. François BIGEARD, Mmes Martine BLIGNY, Nathalie BONNET (arrivée à 18h50), MM. Jean-Paul BONY (pouvoir de Mme Pascale CHERVET), Gilles BRACHOTTE, Jean-Luc BRIOTET, Daniel CHETTA, Mme Francine COTTIN, MM. Vincent CROUZIER, Jean-Marie FERREUX, Bernard GEVREY, Georges GROSSEL, Paul JEANNERET, Bruno JOUFFROY, Mme Catherine LANterne, M. Jacky LAPIERRE, Mme Élisabeth LAURENCOT, MM. Pascal MARTEAU, Jean MATHÉ (pouvoir de Mme Évelyne BREDILLET), Guy MORELLE, Jacky PILLOT, Mme Monique PINGET, M. Jacques PROST, Mme Liliane ROUSSELET (pouvoir de M. Vincent DANCOURT à partir de 20h10), MM. Daniel SAUVAIN, Daniel SUTY.

Étaient absents / excusés : Mme Nathalie ANDRÉOLETTI, M. Daniel BAUDRON, Mme Évelyne BREDILLET (pouvoir à M. Jean MATHÉ), M. Cyril BULOT (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), Mmes Pascale CHERVET (pouvoir à M. Jean-Paul BONY), Sandrine COURIER, Céline GOMES DA SILVA, Patricia GRAPPE-ZAPHIROPOULOS, MM. Jean-Claude GUIBLAIN, Alain IMARD, Jacques LAURIOT, Michel MANGOLD.

Étaient également présents : MM. Francis PARMENTIER (suppléant de M. Daniel SUTY), Benjamin MODI, Mmes Annick VIROT, Françoise BOURON.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

AMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 16 juillet 2015
Rapporteur : H. SAUVAIN
2. Désignation d'un suppléant au SMICTOM de la Plaine Dijonnaise
Rapporteur : H. SAUVAIN
3. Désignation d'un suppléant au sein de la Mission Locale (MILO)
Rapporteur : H. SAUVAIN
4. Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par le Conseil Communautaire
Rapporteur : H. SAUVAIN
5. Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et déchets assimilés - SMICTOM de la Plaine Dijonnaise
Rapporteur : D. CHETTA,

RESSOURCES HUMAINES

6. Créations de postes
Rapporteur : H. SAUVAIN

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - RECHERCHE D'ENTREPRISES

7. Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Bassin du dijonnais
Rapporteur : L. JOLIET
8. Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein de l'association des chefs d'entreprise de la Zone d'Activité de BOULOUZE
Rapporteur : L. JOLIET

ENFANCE - JEUNES - PÉRISCOLAIRE - EXTRASCOLAIRE

9. Présentation de l'organisation du service Enfance – Jeunesse – année scolaire 2015/2016
Rapporteur : P. ESPINOSA
10. Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein du collège de GENLIS
Rapporteur : D. BAUCHET

FINANCES - BUDGET

11. Prise en charge financière pour les communes relevant du RNU (Règlement National d'Urbanisme)
Rapporteur : F. JACQUES
12. Décisions modificatives N°2 - Budget Principal
Rapporteur : F. JACQUES
13. Création d'un budget annexe « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »
Rapporteur : F. JACQUES
14. Décision Modificative N° 1 – Budget Funérarium
Rapporteur : F. JACQUES
15. Règlement intérieur de la Commission Finances
Rapporteur : F. JACQUES

VOIRIE - TRANSPORTS - BATIMENT - ACCESSIBILITÉ - MISE EN CONCURRENCE

BATIMENT

16. Projet d'acquisition de locaux à THOREY-EN-PLAINE
Rapporteur : G. POIVRE

COMMANDE PUBLIQUE

17. Lancement d'un Appel d'Offres Ouvert > 207 000 € HT-Marché de fourniture de prestations d'assurances
Rapporteur : G. POIVRE

PETITE ENFANCE - FAMILLE - SÉNIORS - ACTION SOCIALE

18. Règlement intérieur de la Commission Petite Enfance, Famille, Séniors, Action Sociale
Rapporteur : J.-E. ROLLIN

PETITE ENFANCE

19. Règlement de fonctionnement des Relais Petite Enfance
Rapporteur : J.-E. ROLLIN

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

20. Espace Baby Sitting

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

21. Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein de la Fédération départementale de Côte d'Or de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

ACTION SOCIALE

22. Tarifs

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

23. Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein de la Maison de l'Emploi et de la Formation

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

24. Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein de la Mission LOcale

Rapporteur J.-E. ROLLIN

25. Compte-rendu de la représentation du Centre Social - Espace Coluche de la CCPD au sein de la Fédération des Centres sociaux

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

26. Questions diverses

Rapporteur : H. SAUVAIN

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PRÉAMBULE

Appel

M. Benjamin MODI, Directeur Général des Services, procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire.

Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de M. le Président, M. Patrice ESPINOSA est élu secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 16 Juillet 2015

Rapporteur : H. SAUVAIN

M. le Président demande aux membres du Conseil Communautaire s'ils ont des remarques éventuelles à formuler sur le projet de compte rendu de la séance du 16 Juillet 2015.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 16 Juillet 2015.

2. Désignation d'un suppléant au sein du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et déchets assimilés - SMICTOM de la Plaine Dijonnaise

Rapporteur : H. SAUVAIN

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, en date du 15 mai 2014, a désigné Messieurs Daniel BAUDRON, Daniel CHETTA, Vincent CROUZIER, Michel MANGOLD, Yves PAUTET, Jacky PILLOT, Daniel SAUVAIN, Armand SEGUIN comme délégués titulaires et Messieurs Daniel BAUCHET, Laurent BODEL, Bruno BOURGEON, Yves BRICE, Jean-Pierre COFFIN, Michel EMAROT, Jean-Marc FRELIH, Alain LENOBLE comme délégués suppléants du SMICTOM de la Plaine Dijonnaise.

Monsieur Yves BRICE a démissionné du Conseil Municipal de PLUVAULT le 6 août 2015, il convient à présent de le remplacer. Le Conseil Communautaire est appelé à désigner un nouveau membre.

Le Président demande s'il y a des candidats. Monsieur Daniel SUTY propose la candidature de Madame Denise CHAPAT.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DÉSIGNE** Madame Denise CHAPAT déléguée suppléante au sein du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et déchets assimilés – SMICTOM de la Plaine Dijonnaise.

3. Désignation d'un suppléant au sein de la Mission Locale (MILO)

Rapporteur : H. SAUVAIN

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, en date du 15 mai 2014, a désigné Monsieur Hubert SAUVAIN comme représentant titulaire et Monsieur Patrice ESPINOSA, Vice-président en charge de l'Enfance, des Jeunes, du Péricolaire et de l'Extrascolaire, comme représentant suppléant auprès de la Mission Locale (MILO). Il s'avère que la pratique et les délégations attribuées à chaque vice-président font que le champ de compétences de la Mission Locale relève surtout des attributions du 7^{ème} Vice-président.

Monsieur le Président propose comme candidat à sa suppléance Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN, Vice-président en charge de la Petite Enfance, de la Famille, des Séniors et de l'Action Sociale.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DÉSIGNE** à sa suppléance Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN, Vice-président en charge de la Petite Enfance, de la Famille, des Séniors et de l'Action Sociale.

18h50 : Arrivée de Madame Nathalie BONNET

4 Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par le Conseil Communautaire

Rapporteur : H. SAUVAIN

Point 2015-9-1 : Remboursement de GRAS SAVOYE

Dans sa délibération n° 1 du 11 septembre 2014, le Conseil Communautaire a délégué plusieurs missions au Président dont celle de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

Monsieur le Président informe que GRAS SAVOYE a procédé à l'encaissement de chèques bancaires correspondant au remboursement d'arrêts maladie d'agents pour les sommes de :

- 4 663.41 €uros,
- 1 854.53 €uros,
- 8 733.66 €uros,
- 773.46 €uros,
- 4 516.79 €uros,
- 2 594.77 €uros.

Point 2015-9-2 : Rapport de gestion du CNAS 2014

Monsieur le Président informe que le CNAS a adressé son rapport de gestion 2014. Chaque délégué, s'il le souhaite, peut en prendre connaissance dans les locaux de la Communauté de Communes.

Point 2015-9-3 : Informations du Centre Social - Espace Coluche

Monsieur le Président informe que le Centre Social - Espace Coluche de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise organise :

- Une journée « portes ouvertes » à destination des élus et des habitants le samedi 26 septembre 2015,
- Un salon des Séniors du 23 au 27 novembre 2015,
- Diverses animations pour la saison 2015/2016.

Il ajoute que ce serait bien que des élus puissent se rendre aux Portes Ouvertes le 26 septembre.

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de ces informations.

5 Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et déchets assimilés - SMICTOM de la Plaine Dijonnaise

Rapporteur : D. CHETTA,

Monsieur Daniel CHETTA, Président du SMICTOM de la Plaine Dijonnaise présente les principales actions menées par le Syndicat :

- Étude de faisabilité pour les plateformes de broyage dans les déchèteries
Le projet de construction de plateformes de broyage dans les déchèteries est abandonné. En effet, une étude montre que le syndicat n'a pas intérêt, actuellement à créer de telles structures.
- En revanche, le SMICTOM va se porter acquéreur d'un broyeur qui pourra être prêté, sous convention, aux communes qui en feront la demande.
- Une étude est à mener pour l'agrandissement de la déchetterie de GENLIS.
- Plan local de prévention : mise en place de composteurs dans les cimetières des communes.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- Compostage : Le Président indique que le compostage a été mis en place dans certains restaurants scolaires de l'espace communautaire. La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) est l'une des seules Communautés de Communes à l'avoir institué. La mise en place du compost dans toutes les cantines de l'espace communautaire est souhaitée.
- Rapport annuel 2014 du SMICTOM : il sera présenté dans le cadre du SMICTOM.
- Le Président confirme la poursuite de la baisse du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de ces informations.

RESSOURCES HUMAINES

6 Créations de postes

Rapporteur : H. SAUVAIN

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Afin de tenir compte de la réorganisation des plannings du service Enfance Jeunesse pour la rentrée 2015-2016 et de l'augmentation des temps de travail de certains agents, Monsieur le Président propose la création de postes de travail.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DÉCIDE** de créer à compter du 1er septembre 2015,

- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 11h27 hebdomadaires annualisées, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 15h66 hebdomadaires annualisées, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 18h53 hebdomadaires annualisées, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 23h16 hebdomadaires annualisées, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 23h56 hebdomadaires annualisées, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 25h18 hebdomadaires annualisées, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363,
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à hauteur de 23h56 hebdomadaires annualisées, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363.

AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - RECHERCHE D'ENTREPRISES

7 Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Bassin du dijonnais

Rapporteur : L. JOLIET

Monsieur Luc JOLIET, Vice-président en charge de l'Aménagement, du Développement Économique et de la Recherche d'Entreprises indique que les délégués du SCoT se sont réunis cinq fois :

1^{er} point :

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - Impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-17h00
Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 – www.plainedijonnaise.fr

- en février : validation de la présentation de l'organisation, premiers résultats d'évaluation du SCoT sur l'axe « préserver l'environnement et les ressources naturelles pour améliorer le cadre de vie et la santé des habitants », évolution démographique et objectifs du SCoT
- en mars : un nouveau bureau est mis en place. Dossier « assurer une gestion économe des ressources ». Préservation des terres agricoles.

En quelques années, les habitations sont passées de 1 000 m² à 700 m², les habitants recherchent moins de surface.

- en mai : volet spécifique eau et carrières (gravières), réexamen du plan de gestion des risques d'inondation.

2^{ème} point :

- Articulation urbanisation et déplacements : il serait intéressant de réserver une séance plénière du Conseil Communautaire pour constater l'intérêt de ce dossier.
- Étude du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de NOIRON-SOUS-GEVREY avec un axe fort sur la protection des cônes de vision.
- En septembre : élection d'un nouveau président, Monsieur François REBSAMEN, suite au décès de Monsieur Alain MILLOT.

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de ces informations.

8 Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein de l'association des chefs d'entreprise de la Zone d'Activité de BOULOUZE

Rapporteur : L. JOLIET

Monsieur Luc JOLIET, Vice-président en charge de l'Aménagement, du Développement Économique et de la Recherche d'Entreprises a participé à la dernière réunion de l'association des chefs d'entreprise de la ZAE de Boulouze. Un dossier a été déposé auprès du Conseil Régional de Bourgogne pour installer un verger conservatoire de fruitières à Boulouze. L'idée était de créer dans l'enceinte de l'entreprise un milieu favorable à la protection de l'environnement des ruches et une sensibilisation du personnel, le dossier était très innovant. Le Conseil Régional a reçu 200 dossiers, 100 ont été retenus dont celui de la ZAE de Boulouze qui permettra d'offrir une haie mellifère sur la parcelle le long de la voie ferrée.

Il a également eu un contact avec les chefs d'entreprises concernant l'accueil et l'insertion de personnes en difficulté pour un retour à l'emploi dans les différentes entreprises de la ZAE de Boulouze. L'accueil dans l'entreprise FM LOGISTIC a été très apprécié.

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de ces informations.

ENFANCE - JEUNES - PÉRISCOLAIRE - EXTRASCOLAIRE

9 Présentation de l'organisation du Service Enfance - Jeunesse

Rapporteur : P. ESPINOSA

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Afin que les membres du Conseil Communautaire puissent se faire une idée plus précise de la mise en œuvre de la compétence Enfance Jeunesse sur le territoire, Monsieur Patrice ESPINOSA, Vice-président en charge de l'Enfance, des Jeunes, du Périscolaire et de l'Extrascolaire présente l'organisation du service Enfance-Jeunesse dans ses grandes lignes : organigramme fonctionnel, fréquentation, taux d'encadrement, ... Il indique que le diaporama correspondant sera ajouté au compte-rendu.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

En quelques chiffres, le service comprend 128 agents dont 115 femmes et 13 hommes, 29 stagiaires dont 25 animateurs, 60 titulaires dont 49 animateurs, 39 contractuels dont 28 animateurs, 3 agents techniques.

Monsieur Patrice ESPINOSA, Vice-président en charge de l'Enfance, des Jeunes, du Périscolaire et de l'Extrascolaire félicite et remercie l'ensemble des agents du service qui oeuvrent pour un travail effectué quotidiennement avec les enfants et les familles.

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de ces informations.

10 Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein du collège de GENLIS

Rapporteur : D. BAUCHET

Monsieur Daniel BAUCHET dresse le résumé de la rentrée scolaire au Collège de GENLIS qui s'est effectuée dans des conditions particulières avec le décès de deux professeurs très impliqués dans la vie du Collège.

Le collège est fréquenté par 624 élèves venant de quinze communes, 100 adultes y travaillent au quotidien.

Les résultats au Brevet des Collèges : 86.6 %.

Les résultats de l'année scolaire 2014/2015 : 63.20 % des collégiens du Collège ont été orientés vers une seconde classique et 18 % vers une seconde professionnelle.

Nombre de classes :

24 classes dont 6 pour chacun des niveaux.

Les nouveautés :

- la généralisation de l'aide personnalisée dès la 6^{ième} soit 2 heures pour la 6^{ième} et une heure à partir de la 5^{ième},
- La mise en place d'un enseignement pratique en liaison avec le Collège d'AUXONNE,
- Des sorties éducatives, des voyages afin de permettre aux élèves de développer leurs connaissances pour une ouverture vers des domaines qu'ils ne connaîtraient pas autrement.

Madame Catherine LANterne indique que les autres élèves de l'espace communautaire sont scolarisés dans les Collèges de BRAZEY-EN-PLAINE, LONGVIC et CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR dans lesquels la CCPD pourrait être représentée au sein du conseil d'administration.

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de ces informations.

FINANCES - BUDGET

11 Prise en charge financière pour les communes relevant du RNU (Règlement National d'Urbanisme)

Rapporteur : F. JACQUES

Avis de la commission Finances : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Monsieur le Président informe que les quatre communes (CHAMBEIRE, LABERGEMENT-FOIGNEY, MARLIENS et VARANGES) assujetties au Règlement National d'Urbanisme (RNU) ne peuvent légalement adhérer au Service Commun d'Instruction des Droits des Sols. Monsieur le Président propose donc que ces communes prennent une délibération qui acte leur adhésion à ce service mutualisé, qui délègue l'instruction des droits des sols à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et qui accepte la signature de la convention, ces dispositions entrant en vigueur dès que la loi le leur permettra ou dès que la CCPD se sera dotée d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) approuvé.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Ainsi, les communes ayant pris cette délibération se verront exonérées du droit d'entrée et concurremment, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise fasse son affaire de la charge financière (cf. **annexe 1**) qui aurait dû incomber aux communes désireuses de bénéficier de ce service commun (au maximum les quatre communes assujetties au RNU) jusqu'à ce que la loi leur permette d'adhérer au service mutualisé communautaire pour l'instruction du droit des sols, volonté traduite par une délibération en faveur de cette adhésion prise par chacun des quatre organes délibérant concernés.

Madame Nathalie BONNET indique que la commune de BEIRE-LE-FORT a été oubliée dans les communes relevant du RNU. Madame Ghislaine POIVRE lui répond qu'un document d'urbanisme a été prescrit. Monsieur Jean-Marie FERREUX souhaite connaître la date de mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Monsieur le Président lui répond que le sujet sera évoqué dans les réunions concernant le projet de territoire.

Vingt communes sur 21 ont déjà adhéré, la commune de GENLIS sera amenée à délibérer lors de la séance plénière de son conseil municipal du 28 septembre 2015.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **ACCEPTE** la prise en charge financière pour les communes relevant du RNU.

12 Décisions modificatives N°2 - Budget Principal

Rapporteur : F. JACQUES

Avis de la commission Finances : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Par délibération en date du 16 juillet 2015, le Conseil Communautaire a décidé de constituer un service mutualisé communautaire pour l'instruction des droits des sols. Le véritable coût de fonctionnement du Service Commun d'Instruction des Droits des Sols ne sera mesurable qu'à la suite d'une année pleine de fonctionnement, par conséquent après la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Toutefois, pour cette année 2015, certaines communes ne sont pas en capacité de dégager les crédits nécessaires au financement de ce service, aussi il est proposé que le service en charge de l'exécution budgétaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise leur transmette au 31 janvier au plus tard le montant exact de leur participation respective afin de pouvoir inscrire cette somme dans l'élaboration de leur budget primitif et établira un titre de recettes pour le 31 mars au plus tard (pour la période du 16 juillet au 31 décembre 2015).

Pour les années suivantes, à partir du 1^{er} janvier 2016, le service en charge de l'exécution budgétaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise établira un titre de recettes au 1^{er} décembre de l'année N au prorata temporis de l'année écoulée (du 1^{er} janvier au 1^{er} décembre), transmettra aux communes pour le 31 janvier au plus tard de l'année suivante, le montant exact de leur participation respective pour l'année N-1 pour qu'elles puissent inscrire cette somme dans leur préparation budgétaire et émettra un second titre au 31 mars de l'année suivante correspondant au montant à la période du 1^{er} au 31 décembre auquel sera ajouté ou soustrait le montant de la régularisation sur la totalité de l'année civile. L'émission du second titre permettra de régulariser les participations respectives de chaque commune, leur montant aura été présenté, au cours du mois de décembre de l'année N mais avant le 31, et validé par le comité en charge du suivi et de l'exécution des conventions liant chaque commune à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. En 2016, les communes devront donc prévoir une inscription budgétaire pour la période de fonctionnement allant du 16 juillet au 31 décembre 2015, mais également pour la période de fonctionnement allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Au vu de ces divers précités et compte tenu du rapport n° 12 de la présente note de synthèse, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire une deuxième décision modificative concernant le budget principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise afin de prendre en compte ces nouvelles dépenses.

La proposition du premier budget prévisionnel du Service Commun d'Instruction des Droits des Sols est jointe en annexe (cf. **annexe 2**), il s'appuie sur les données comptables du Compte Administratif 2014.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Le détail des mouvements budgétaires figure dans les documents joints en **annexe 3**.

La Décision Modificative n° 2 (DM2) du budget principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 57 400,00 € pour l'année 2015.

En attendant la participation financière des communes qui sera versée sur l'exercice budgétaire prochain et qui viendra atténuer les dépenses supportées par le budget principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, les recettes correspondantes seront prises sur l'excédent des sections.

La dépense du progiciel métier relatif à « l'autorisation des sols » a déjà été inscrite à la DM1, votée par le Conseil Communautaire en séance plénière du 11 juin 2015. Le montant de cette dépense s'élève pour le moment à 24 674,08 €, pour un montant prévu de 60 000,00 €, toutefois, il manque encore le coût de la numérisation « vectorielle » des documents d'urbanisme dont relève chacune des communes et qui ne serait en possession d'un tel fichier numérique. Cette disposition devrait concerner uniquement cinq communes au regard de celles qui ont affiché leur volonté d'adhérer au Service Commun d'Instruction des Droits des Sols.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **VALIDE** la Décision Modificative N°2 du budget principal.

13 Création d'un budget annexe « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »

Rapporteur : F. JACQUES

Avis de la Commission Finances : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Lors de la constitution du Service Commun d'Instruction des Droits des Sols par délibération en date du 16 juillet 2015, Monsieur le Président s'est engagé auprès des membres du Conseil Communautaire à rechercher, en parallèle, d'autres éventuels partenaires, afin de diminuer la quote-part financière supportée par chaque commune liée au coût de fonctionnement du service mutualisé communautaire pour l'instruction du droit des sols. Cependant, d'un point de vue réglementaire et comptable, la collectivité a l'obligation de créer un budget annexe relatif au « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols », si elle souhaite que des collectivités extérieures au périmètre de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise puissent y adhérer.

La proposition du premier budget prévisionnel du Service Commun d'Instruction des Droits des Sols est jointe en annexe, elle s'appuie sur les données comptables du Compte Administratif 2014 déjà présentées lors des simulations réalisées.

Le détail des inscriptions budgétaires figure dans les documents joints en **annexe 2**.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DÉCIDE** de créer un budget annexe « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols ».

14 Décision Modificative N°1 - Budget funérarium

Rapporteur : F. JACQUES

Avis de la commission Finances : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Afin de permettre le remboursement au budget principal concernant les frais de personnel mis à disposition pour la gestion du funérarium pour l'exercice 2014 et du premier trimestre 2015, dans un premier temps, Monsieur le Président propose d'ouvrir des crédits complémentaires.

La Décision Modificative N° 1 est la suivante :

- Fonctionnement
- Dépenses

60632.026

- 400.00

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

61522.026	-1 800.00
61558.026	- 300.00
63513.026	- 1 000.00
6558.026	+ 3 500.00

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **VALIDE** la Décision Modificative N°1 du budget funérarium.

15 Règlement intérieur de la Commission Finances

Rapporteur : F. JACQUES

Avis de la commission Finances : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Pour fonctionner, chaque commission créée par le Conseil Communautaire peut se doter d'un règlement intérieur qui lui est propre. Dans la mesure où la commission ne s'appuierait pas sur son propre règlement, ce serait celui du Conseil Communautaire qui ferait référence. Aussi, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de valider le règlement intérieur de ladite Commission (**annexe 4**).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **VALIDE** le règlement intérieur de la Commission Finances.

VOIRIE - TRANSPORTS - BÂTIMENT - ACCESSIBILITÉ - MISE EN CONCURRENCE

BÂTIMENT

16 Projet d'acquisition de locaux à THOREY-EN-PLAINE

Rapporteur : G. POIVRE

Les commissions « Finances » et « Voirie, Transports, Bâtiment, Accessibilité, Mise en Concurrence » travaillent encore sur ce dossier. Madame Ghislaine POIVRE, Vice-présidente de la commission « Voirie, Transports, Bâtiment, Accessibilité, Mise en Concurrence » propose aux membres du Conseil Communautaire de retirer ce rapport de l'ordre du jour. De plus, Monsieur le Président précise que ce rapport n'a pas été étudié par le Bureau Communautaire Élargi.

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de cette information.

COMMANDE PUBLIQUE

17 Lancement d'un Appel d'Offres Ouvert > 207 000 € HT-Marché de fourniture de prestations d'assurances

Rapporteur : G. POIVRE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Afin de renouveler le marché d'assurances de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, Monsieur le Président propose de lancer une consultation, le marché fait l'objet d'un groupement de commandes avec le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et Déchets Assimilés - SMICTOM de la Plaine Dijonnaise (délibération du Comité Syndical en date du 30 juin 2015). Le marché sera passé pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il est composé de 6 lots :

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Lot 1	Assurance Multirisque Dommages aux biens
Lot 2	Assurance Bris de machine et Tous Risques informatiques
Lot 3	Assurance Responsabilité Civile et Protection Juridique
Lot 4	Assurance Protection Juridique des agents et des élus
Lot 5	Assurance Flotte Automobile
Lot 6	Assurance Risques statutaires du personnel

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à lancer la procédure d'Appel d'Offres Ouvert supérieure à 207 000 € HT, relative à la fourniture et le service d'un marché de prestations d'assurances.

PETITE ENFANCE - FAMILLE - SÉNIORS - ACTION SOCIALE

18 Règlement intérieur de la Commission Petite Enfance, Famille, Séniors, Action Sociale

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Avis de la Commission « Petite Enfance, Famille, Séniors et Action Sociale » : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Pour fonctionner, chaque commission créée par le Conseil Communautaire peut se doter d'un règlement intérieur qui lui est propre. Dans la mesure où la commission ne s'appuierait pas sur son propre règlement, ce serait celui du Conseil Communautaire qui ferait référence. Aussi, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de valider le règlement intérieur de ladite Commission (**annexe 5**).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **VALIDE** le règlement intérieur de la Commission Petite Enfance, Famille, Séniors, Action Sociale.

PETITE ENFANCE

19 Règlement de fonctionnement des Relais Petite Enfance

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Avis de la Commission « Petite Enfance, Famille, Séniors et Action Sociale » : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Il existe sur le territoire communautaire deux Relais Petite Enfance. Afin de répondre aux nécessités de fixer des règles communes de vie en société, il convient d'établir un règlement de fonctionnement à destination des usagers ou des bénéficiaires du service (**annexe 6**).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **VALIDE** le règlement de fonctionnement des Relais Petite Enfance.

20 Espace Baby Sitting

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Avis de la Commission « Petite Enfance, Famille, Séniors et Action Sociale » : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Le Centre Social souhaiterait proposer un service aux parents et jeunes baby-sitters.

Il s'agit de proposer un espace où les baby-sitters pourraient déposer leurs coordonnées et où les parents pourraient trouver un€ baby-sitter d'un soir ou une personne pour accompagner leur enfant dans sa scolarité.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Une information de 3h à 3 jours, selon le contenu souhaité, pourrait être proposée aux jeunes de 14 à 25 ans.

Les notions abordées, lors de cette formation seraient les suivantes :

- Le développement de l'enfant,
- L'alimentation,
- Le sommeil,
- L'hygiène (change, toilette),
- Le jeu,
- La prévention des accidents domestiques,
- Les gestes de premiers secours,
- L'information sur les responsabilités et le chèque emploi service.

La Commission est favorable à une information courte de 3 à 6 heures.

Des parents ou des Assistant(e)s Maternel(le)s pourraient apporter leur contribution et leur expertise, dans le cadre de la valorisation des habitants (objectif du projet social 2013-2017).

La Commission Petite Enfance, Famille, Séniors et Action Sociale a émis un avis favorable à cette proposition et a proposé un tarif de 10 € pour les jeunes souhaitant s'inscrire à ce dispositif.

Monsieur Patrice ESPINOSA, Vice-président en charge de l'Enfance, des Jeunes, du Périscolaire et de l'Extrascolaire, propose que le terme « formation » soit retiré pour être remplacé par le terme « information » plus adapté, la CCPD n'ayant pas la compétence en matière de formation.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **ACCEPTE** la création d'un secteur administratif en charge du suivi du Baby Sitting tel qu'il est présenté ci-dessus.

22 Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein de la Fédération départementale de Côte d'Or de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN, Vice-président en charge de la Petite Enfance, de la Famille, des Séniors et de l'Action Sociale, indique qu'il représente la CCPD au sein de la Fédération départementale de Côte d'Or de l'ADMR car cette dernière gère en Délégation de Service Public la Halte-Garderie Tom Pouce à GENLIS. Lors du dernier conseil d'administration de l'ADMR, la question du logiciel de gestion des familles était à l'ordre du jour compte tenu de son importance. Le logiciel choisi par l'ADMR est en conformité avec le portail famille, utilisé par la CCPD.

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de ces informations.

ACTION SOCIALE

23 Tarifs

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Avis de la Commission « Petite Enfance, Famille, Séniors et Action Sociale » : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

➤ Tarif lié au transport

Afin de répondre aux demandes des habitants, de proposer une certaine réactivité, il est proposé de valider un tarif lié au transport :

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

1 € lorsque le lieu de la sortie est situé à moins de 40 km de Genlis, siège de la CCPD,

2 € par tranche de 40 km lorsque le lieu de la sortie est situé à plus de 40 km de Genlis, siège de la CCPD.

Ex : Dijon : 1 €, Alésia (88 km) : 6 €, Lyon (221km) : 12 €, Montbéliard (149km) : 8 €

Ce tarif pourra être proposé lorsqu'aucun coût supplémentaire n'est demandé (ex : Chalon dans la Rue, Journée du Patrimoine, Fête des Lumières) ou lorsque le participant prend directement en charge l'entrée en sus du prix de transport.

➤ Tarifs sorties sociales

Le Centre Social bénéficie d'une subvention du Conseil Départemental, dans le cadre de sorties pour les familles aux revenus modestes.

Le nombre de sorties proposées serait limité au montant de la subvention allouée par le Conseil Départemental et permettrait de proposer des sorties accessibles à tous (directive de la Caisse d'Allocations Familiales).

Après avoir étudié les différentes possibilités de tarifs (unique, Quotient Familial, ...) et de modes de sorties (journée, week-end, séjours), les propositions suivantes ont été formulées :

Sortie « Nigloland » (pour information, tarif entrée à partir d'1 mètre : 21 €) :

Enfants de moins de 1 mètre : prix du transport

Enfants ou adultes dont le QF < 600 : 10 €

Enfants ou adultes dont le QF > 600 : 30 €

Tarif unique habitant hors CCPD : 35 €

Parc de l'Auxois (pour information, tarif enfant : 8,50 €, tarif adulte : 11,50 €) :

Enfants : tarif unique 5 €

Adultes dont le QF < 600 : 5 €

Adultes dont le QF > 600 : 10 €

Tarif enfant hors CCPD : 10 €

Tarif adulte hors CCPD : 15 €

Sortie spectacle (ex : Bistrot de la Scène) :

1 € pour les adultes et enfants dont le QF < 600

5 € pour les adultes et enfants dont le QF > 600

Tarif unique habitant hors CCPD : 7 €

Sortie à la journée ou sortie en week-end

Afin de favoriser le départ des familles, et particulièrement des familles aux revenus modestes, la Commission Petite Enfance, Famille, Séniors et Action Sociale propose une politique tarifaire basée sur :

- Le quotient familial
- Un tarif adulte et un tarif enfant

	0 < QF < 600	600 < QF < 1000	QF > 1000	Extérieur CCPD
Tarif adulte	50% prix coûtant	80% prix coûtant	Prix coûtant	Prix coûtant
Tarif enfant	25% prix coûtant	40% prix coûtant	Prix coûtant	Prix coûtant

➤ Séjour

Malgré un financement potentiel de partenaires tels que l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), la Commission Petite Enfance, Famille, Séniors et Action Sociale ne retient pas, pour cette année 2015-2016 la proposition de séjour (8 jours).

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - Impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-17h00

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 – www.plainedijonnaise.fr

La Commission préfère opter pour les propositions de sorties à la journée et de week-end car d'une part, elles permettront à un nombre plus important d'habitants de participer à des actions collectives, et d'autre part, parce que l'investissement dans un séjour familles nécessite un temps de travail important. Les élus de la Commission Petite Enfance, Famille, Séniors et Action Sociale souhaitent privilégier les sorties et les animations décentralisées.

➤ Sortie Séniors novembre 2015

Dans le cadre du Salon des Séniors, une sortie au Cabaret l'Escapade d'AISEREY sera proposée.

Le Centre Social va déposer un dossier de financement à la Caisse d'Assurances Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) pour une prise en charge des dépenses à hauteur de 50%. La décision (acceptation ou refus du financement) sera connue courant novembre.

Le tarif proposé par la Commission est de 15 € (prix coûtant de l'entrée hors transport : 27 €).

Le financement CARSAT devrait couvrir le restant à charge de la collectivité (en cas d'acceptation du dossier).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **ACCEPTE** de créer les tarifs tels qu'ils sont proposés ci-dessus.

20h00 : Départ de Monsieur Daniel BAUCHET.

24 Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein de la Maison de l'Emploi et de la Formation
Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN, Vice-président de Petite Enfance, de la Famille, des Séniors et de l'Action Sociale rappelle que la Maison de l'Emploi et de la Formation (MDEF) travaille également sur le secteur de l'agglomération dijonnaise ainsi qu'autour de DIJON. Il ajoute qu'il a rencontré avec Monsieur le Président et le Directeur Général des Services, Monsieur PICARD, Directeur Régional de Pôle Emploi pour évoquer le devenir de la permanence de Pôle Emploi au sein du point relais de la Maison de l'Emploi et de la Formation situé à GENLIS.

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de ces informations.

25 Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein de la Mission LOcale
Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN, Vice-président de la Commission « Petite Enfance, Famille, Séniors, Action Sociale » rappelle que la Mission Locale est orientée vers un public « jeunes de 18 à 26 ans » en recherche d'emploi. Des informations plus précises seront données à la fin de l'année 2015.

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de ces informations.

26 Compte-rendu de la représentation du Centre Social - Espace Coluche de la CCPD au sein de la Fédération des Centres sociaux
Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN, Vice-président de la Commission « Petite Enfance, Famille, Séniors, Action Sociale » indique qu'aucune réunion n'a eu lieu.

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de cette information.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

27 Questions diverses

Rapporteur : H. SAUVAIN

Monsieur le Président informe les membres du Bureau Communautaire Élargi que les réunions concernant le projet de territoire et le projet de mutualisation reprendront dès la rentrée de septembre. Il rappelle également les échéances rapprochées puisque le schéma de mutualisation doit être présenté au vote des élus communautaires avant le 31 décembre de cette année, soit à la séance plénière du Conseil Communautaire du 10 décembre 2015. Sachant qu'il est impératif que les Maires puissent présenter ce document en amont de cette date, le schéma de mutualisation devra impérativement être bouclé au plus tard pour le 15 novembre, ce qui ne laisse que peu de temps aux communes pour émettre leurs remarques. La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », qui a été publiée le 07 août dernier, prévoit quant à elle, un vote pour le 1^{er} octobre au plus tard.

Même si la loi ne prévoit pas que les communes délibèrent sur ce schéma de mutualisation, pour autant, il est judicieux qu'elles se l'approprient. Deux solutions s'offrent alors aux élus communautaires : la première est de démultiplier la fréquence des réunions, mais le rythme soutenu semble difficile à tenir, la seconde consisterait à présenter un schéma de mutualisation « a minima », de sorte à ce que l'EPCI soit en conformité avec la loi, mais la démarche entamée avec l'ensemble des élus doit impérativement être menée à son terme, toutefois, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) se basera sur ce premier document pour déterminer le CIM (Coefficient d'Intégration et de Mutualisation) de l'EPCI et ainsi déterminer la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) de l'année N+2 correspondante. La collectivité serait alors pénalisée. Monsieur le Président rappelle que plus la mutualisation entre les communes et la communauté de communes est affirmée, moins la perte financière sur la DGF est importante pour toutes les collectivités du territoire.

Aussi, pour faciliter les futures séances de travail, Monsieur le Président propose de communiquer aux Maires le canevas suivant, non exhaustif, afin qu'ils puissent l'aborder avec leur Conseil Municipal respectif et les aider et les guider dans leur réflexion quant aux éventuelles pistes de mutualisations possibles :

- Ressources Humaines
 - Développement RH, Relations Sociales
 - Paie, carrière, congés, procédures médicales
 - Formation
 - Hygiène et sécurité
 - Observatoire des effectifs et budget
- Ressources Réglementaires
 - Affaires Juridiques
 - Affaires Immobilières
 - Administration Générale
 - Assemblées
 - Courrier, Gestion Electronique des Documents et Procédures
 - Cimetière
 - Police Municipale
 - Police du Domaine Public
 - Police Administrative
 - Police Urbanistique
 - Police Funéraire
 - Police Judiciaire
- Ressources Administratives
 - Finances

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- Exécution Budgétaire
 - Optimisation Budgétaire
 - Gestion de la dette et de la Fiscalité
 - Prospective Financière
- Commande Publique
 - Contrats et Assurances
 - Marchés Publics
- Systèmes d'Informations et de Télécommunications
 - Informatique
 - Télécommunications
 - Alarme, Télésurveillance
 - Moyens d'Impression
- Ressources de l'Information
 - Communication
 - Démocratie Locale
 - Publications
 - Site Web
- Action Culturelle
 - Action et Coordination culturelles
 - Mission Tourisme
 - Archives
 - Bibliothèque
 - Ecole de Musique
- Action Citoyenne
 - Coordination secteurs Sports et Équipements sportifs
 - Animations Sportives
 - Vie Associative
 - Animations, Cérémonies et Évènementiels
 - Gestion des salles
 - Régie Unique
- Action Educative
 - Gestion des Dispositifs et de la Médiation Sociale
 - Mission Développement Social Urbain
 - Service Vie Scolaire
 - Mission Réussite Éducative
- Action Sociale et Solidaire
 - Hygiène, Santé
 - Mission Handicap
 - C.C.A.S.
- Soutien Technique
 - Cellule architecture CAO - DAO
 - Dossiers sécurité ERP (Établissement Recevant du Public) - Arrêté d'ouverture au public
 - Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- Plan de mise en accessibilité de la voirie et des Espaces publics (PAVE) - Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'Ap)
- Bilan Carbone des équipements publics
- Aménagement du Cadre de Vie
 - Bureau d'études
 - Gestion du domaine public et travaux neufs
 - Concessionnaires et suivi des travaux
 - Urbanisme
 - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
 - Mission Aménagement et PLU
- Patrimoine Public
 - Magasin des Services Techniques
 - Entretien Ménager des Bâtiments Publics
 - Travaux par entreprises
 - Garage et Parc Automobile
 - Logistique
 - Régie bâtiments publics
- Espaces Publics
 - Proximité
 - Espaces verts
 - Voirie, Signalisation, Éclairage Public
 - Propreté urbaine
 - Ramassage des déchets urbains

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de ces informations.

Monsieur le Président informe que Monsieur Philippe PATTINIEZ, qui a travaillé au sein de l'entreprise Roger Martin, se propose d'aider et d'accompagner gratuitement les communes qui le souhaiteraient à monter des appels d'offres en voirie, réaliser le cahier des charges, à réaliser l'analyse technique ainsi qu'à assurer le suivi des travaux.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que depuis le 1^{er} octobre 2015, le seuil des marchés publics est passé de 15 000 € à 25 000 € HT.

Monsieur Patrice ESPINOSA, Vice-président en charge de l'Enfance, des Jeunes, du Périscolaire et de l'Extrascolaire, expose que depuis la rentrée scolaire, des réunions pour chacun des secteurs, se sont déroulées entre les parents, les élus et les agents du service et ce, pour effectuer un bilan depuis la rentrée. Il en ressort que le service est très bien perçu par les familles.

20h10 : Départ de Monsieur Vincent DANCOURT

Monsieur le Président informe que le 6 octobre 2015, à 18h30 les parents sont invités au restaurant intercommunal autour d'un repas découverte préparé par l'entreprise SOGERES. Le nombre de convives est limité à deux cents.

Monsieur le Président donne lecture du courrier adressé par Monsieur Jean MATHÉ à Monsieur le Préfet de Côte d'Or relatif aux droits des sols ainsi que la réponse du Préfet ([annexe 7](#)).

Monsieur le Président indique que le Congrès des Maires aura lieu les 17, 18 et 19 novembre 2015 à PARIS. Ceux qui voudront s'y rendre sont invités à se faire connaître pour organiser un déplacement et un séjour communs.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Sous l'égide de la section Côte d'Orient de l'AMF (Association des Maires de France), une manifestation des élus aura lieu le samedi 19 septembre 2015 à DIJON, devant la Préfecture à 11 heures et ce, concernant la baisse des dotations des collectivités locales. Il est prévu que les élus des communes de l'espace communautaire s'y rendent avec le bus de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. Monsieur Patrice ESPINOSA, Vice-président en charge de l'Enfance, des Jeunes, du Pétiscolaire et de l'Extrascolaire objecte que le bus ne peut être utilisé pour se rendre à une réunion politique, un co-voiturage devant être mis en place. De plus, cela nécessite de faire travailler un agent un samedi matin.

A 20h20, Monsieur le Président accueille et présente le Lieutenant Ludovic REY qui est, depuis le 1^{er} août 2015, le nouveau Commandant de la brigade de la Gendarmerie Nationale de GENLIS. Ce dernier indique qu'il s'agit là de son 1^{er} poste en tant que commandant d'une brigade de gendarmerie. Il n'a pas encore rencontré l'ensemble des maires mais le fera en octobre. Des premiers échanges qu'il a eus, il en ressort que le référent communal était très apprécié, il signale un manque de communication de la part de la Gendarmerie Nationale et en a pris bonne note. Un tour de table est effectué où chacun des conseillers communautaires se présente au Lieutenant Ludovic REY. La Gendarmerie Nationale va déménager et s'installer dans ses nouveaux locaux le 3 novembre 2015.

La séance est levée à 20h30.

Le Secrétaire de séance,

Le Président de séance,

Original signé

Original signé

Patrice ESPINOSA

Vice-président en charge de l'Enfance, des Jeunes,
du Pétiscolaire et de l'Extrascolaire
Maire d'IZIER

Hubert SAUVAIN

Président de la Communauté de Communes de la
Plaine Dijonnaise
Maire de ROUVRES-EN-PLAINE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ